

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration de Retraite Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Erik Bouchard-Boulianne, économiste, Centrale des syndicats du Québec (CSQ), à titre de membre représentant les employés visés par le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics;

— madame Ginette Fortin, présidente et consultante en finances et gouvernance, Services financiers Ginette Fortin Inc., à titre de membre provenant du milieu des affaires et ayant qualité de membre indépendante;

— monsieur Pascal Jean, adjoint au comité exécutif, Confédération des syndicats nationaux (C.S.N.), à titre de membre provenant du milieu des travailleurs;

— madame Marie-Josée Naud, conseillère syndicale, Service de l'éducation, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), à titre de membre provenant du milieu des travailleurs;

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration de Retraite Québec pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

— madame Mélanie Hillinger, vice-présidente à l'administration et au soutien à l'innovation, Régie de l'assurance maladie du Québec, à titre de membre représentant le gouvernement;

— monsieur France Légaré, directeur des projets, des processus, de la documentation et de l'assurance qualité, Agence du revenu du Québec, à titre de membre représentant les employés visés par le régime de retraite du personnel d'encadrement;

— madame Marie-Chantal Côté, vice-présidente, Développement de marché, Garanties collectives, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, Financière Sun Life, à titre de membre provenant du milieu des affaires et ayant qualité de membre indépendante;

— madame Laetitia Morel, présidente, Services-conseils en stratégie et transformation d'entreprise ainsi qu'en opérations et technologies de l'information, CapOptim inc., à titre de membre provenant du milieu des affaires et ayant qualité de membre indépendante;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de Retraite Québec par le présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

72637

Gouvernement du Québec

### Décret 537-2020, 20 mai 2020

CONCERNANT l'exercice de fonctions judiciaires par des juges à la retraite de la Cour du Québec

ATTENDU QU'en vertu de l'article 93 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), le gouvernement peut, à la demande du juge en chef, pour le temps qu'il détermine et s'il l'estime conforme aux intérêts de la justice, autoriser un juge à la retraite à exercer les fonctions judiciaires que le juge en chef lui assigne;

ATTENDU QUE le juge en chef a demandé que les juges à la retraite ci-après désignés soient autorisés à exercer des fonctions judiciaires conformément à l'article 93 de la Loi sur les tribunaux judiciaires;

ATTENDU QU'il est conforme aux intérêts de la justice d'autoriser ces personnes à exercer des fonctions judiciaires pour une période déterminée;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QU'en vertu de l'article 93 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), les personnes ci-après désignées, juges retraités de la Cour du Québec, soient autorisées, à exercer les fonctions judiciaires que leur assignera le juge en chef de la Cour du Québec pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021 :

1. Mireille Allaire
2. Jean-Pierre Archambault
3. Denis Asselin
4. Pierre E. Audet
5. Armando Aznar
6. Pierre Bachand
7. Normand Bastien

8. Lucille Beauchemin
9. Jean R. Beaulieu
10. Valmont Beaulieu
11. Jean Bécu
12. Pierre Bélisle
13. Andrée Bergeron
14. Claude P. Bigué
15. Claude C. Boulanger
16. François Bousquet
17. Carole Brosseau
18. Paul Chevalier
19. Antoine Cloutier
20. Yvan Cousineau
21. Michel Durand
22. Lise Gaboury
23. Maurice Galarneau
24. François Godbout
25. Lucie Godin
26. Brigitte Gouin
27. Jean Gravel
28. Charles G. Grenier
29. Jean La Rue
30. Micheline Laliberté
31. Guy Lambert
32. Richard Landry
33. Dominique Langis
34. Réal R. Lapointe
35. Rosaire Larouche
36. Denis Lavergne
37. Claude Leblond
38. Guy Lecompte
39. Denyse Leduc
40. Michèle Lefebvre
41. Louis A. Legault
42. Bernard Lemieux
43. Georges Massol
44. Rolande Matte
45. Michel Mercier
46. Alain Morand
47. Yves Morier
48. Denys Noël
49. Micheline Paradis
50. Ellen Paré
51. Maurice Parent
52. Claude Provost
53. Louise Provost
54. Isabelle Rheault
55. Carol Richer
56. Pierre-L. Rousseau
57. Carol St-Cyr
58. Robert Sansfaçon
59. Denis Saulnier
60. Jean Sirois
61. Claude Tremblay
62. Suzanne Vadboncoeur

63. Ruth Veillet
64. Louise Villemure
65. Embert Whitton
66. Dominique Wilhelmy

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

72638

Gouvernement du Québec

### **Décret 538-2020, 20 mai 2020**

CONCERNANT l'exercice de fonctions judiciaires par des juges de paix magistrats à la retraite de la Cour du Québec

ATTENDU QU'en vertu de l'article 165.1 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), le gouvernement peut, à la demande du juge en chef, pour le temps qu'il détermine et s'il l'estime conforme aux intérêts de la justice, autoriser un juge de paix magistrat à la retraite à exercer les fonctions judiciaires que le juge en chef lui assigne;

ATTENDU QUE le juge en chef a demandé que les juges de paix magistrats Suzanne Bousquet, Sylvie Desmeules, Danielle Michaud, Jacques Barbès, Georges Benoît et Gilles Michaud soient autorisés à exercer des fonctions judiciaires conformément à l'article 165.1 de la Loi sur les tribunaux judiciaires;

ATTENDU QU'il est conforme aux intérêts de la justice d'autoriser mesdames Suzanne Bousquet, Sylvie Desmeules, Danielle Michaud et messieurs Jacques Barbès, Georges Benoît et Gilles Michaud à exercer des fonctions judiciaires du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice:

QU'en vertu de l'article 165.1 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), mesdames Suzanne Bousquet, Sylvie Desmeules, Danielle Michaud et messieurs Jacques Barbès, Georges Benoît et Gilles Michaud, juges de paix magistrats retraités de la Cour du Québec, soient autorisés, à compter 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021, à exercer les fonctions judiciaires que leur assignera le juge en chef de la Cour du Québec.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

72639